

# L'INVESTISSEMENT IMMATÉRIEL

La compréhension des déterminants de la performance des entreprises implique d'appréhender correctement leur effort d'investissement : il est aujourd'hui nécessaire de tenir compte d'autres éléments que les traditionnels investissements physiques.

L'objet de cet article est d'apporter quelques éclairages sur la notion d'investissement immatériel, sur les éléments généralement retenus pour le définir et la manière dont la Centrale de bilans les mesure depuis 1991, ainsi que sur les résultats obtenus.

L'analyse des premiers résultats disponibles montre que les entreprises consacrent une part significative de leur effort aux investissements immatériels, ce qui reflète l'importance qu'elles accordent à ces derniers comme composantes de la compétitivité.

---

BERNARD BARDES  
*Direction des Entreprises*  
*Observatoire des entreprises*

■ L'étude de l'investissement immatériel passe en premier lieu par une définition du concept.

■ Les éléments généralement retenus pour l'appréhender sont les dépenses de recherche-développement, de formation, de logiciels et celles qui sont liées à l'action commerciale.

■ Pour mesurer les différentes composantes de l'investissement immatériel, la Centrale de bilans a opéré des choix précis.

■ Les résultats obtenus permettent d'évaluer l'importance économique, non négligeable, de ce type d'investissement.

L'économie française traverse depuis les chocs pétroliers des périodes relativement longues pendant lesquelles l'investissement des entreprises a connu une stagnation, voire une diminution, ce qui a contribué à limiter la croissance. Ainsi, de 1974 au milieu des années quatre-vingt, l'investissement des entreprises a stagné<sup>1</sup>.

Une telle dégradation n'a pas manqué d'inquiéter les pouvoirs publics. Ils ont cherché à réagir, soit en favorisant directement les investissements, notamment par le biais d'avantages fiscaux, soit en menant une politique globalement plus favorable aux entreprises. Cette dernière, qui visait à restaurer les comptes des sociétés, a été menée pratiquement sans interruption depuis 1982. Une certaine reprise des investissements est intervenue entre 1985 et 1990 (+ 7,2 % en volume, en moyenne annuelle). Mais leur évolution depuis a été peu satisfaisante.

Cependant, la mesure classique de l'investissement, qui ne prend essentiellement en compte que des biens matériels, correspond-elle à ce qu'un pays utilise réellement aujourd'hui pour préparer l'avenir ?

Certes, c'est la partie conceptuellement la plus facile à saisir : tout le monde perçoit comme investissement la construction d'une usine ou l'achat de machines. Il s'agit, en outre, de biens mesurables et inscrits dans la comptabilité de chaque entreprise.

Le législateur et la doctrine comptable prévoient bien l'extension de la notion d'investissement à certains éléments incorporels, comme les fonds de commerce ou les brevets. Toutefois, ils agissent toujours dans le respect du principe de prudence, avec par exemple la prise en compte seulement partielle de la valeur de certains éléments comme les logiciels.

Dans tous les cas, la vision patrimoniale de la comptabilité incite à n'admettre comme garanties des créanciers de l'entreprise que des biens réels. Autrement dit, la valeur de ce que peuvent saisir les créanciers est primordiale et toute dépense effectuée pour obtenir autre chose que des biens matériels est suspecte. Il faut, dans cette optique, considérer les autres dépenses comme des charges à passer immédiatement en comptabilité.

Or, une réflexion plus approfondie montre que certaines dépenses ne sont pas engagées dans le cadre de l'exploitation immédiate de l'entreprise, par exemple des frais de recherche ou de formation du personnel. Elles servent, d'une certaine façon, à préparer le développement de l'activité. Elles peuvent donc être considérées comme des investissements, même si leur nature exacte doit être précisée avant d'essayer d'évaluer leur importance pour connaître l'ensemble de l'effort de notre économie.

## 1. Le concept d'investissement immatériel

### 1.1. Définition

L'évolution des sociétés développées montre que la part intellectuelle de l'activité humaine s'accroît par rapport aux traditionnelles activités manufacturières. De plus en plus, les processus de production font appel à des connaissances accumulées autant, sinon plus, qu'à des outils. Au plan macro-économique, cette évolution se traduit par le glissement des secteurs primaire et secondaire au profit du secteur tertiaire. C'est en effet dans ce dernier que se situent les secteurs au plus fort contenu intellectuel (ensemble du système éducatif, services de recherche, entreprises de publicité ou de services informatiques, etc.).

<sup>1</sup> « Les investissements physiques » – *Problèmes économiques* n° 2368-2369 (mars 1994)

Il existe une définition couramment retenue du concept d'investissement immatériel qui donne la possibilité de passer de la notion de dépenses effectuées dans des domaines immatériels à celle de dépenses d'investissement : la méthodologie statistique élaborée contenue dans le « manuel de Frascati », commune aux différents pays de l'OCDE, et qui sert de base à la collecte des données et à l'établissement de statistiques. Elle permet de comparer les coûts à des *inputs*, comme on le ferait dans une démarche d'investissement matériel.

Pour un comptable, la notion d'investissement immatériel, difficile à cerner, est assimilable aux éléments incorporels. Mais le plan comptable ne fournit pas de définition précise des immobilisations incorporelles qui recouvrent les immobilisations « autres que corporelles ou financières ».

Une définition concise étant souhaitable, reprenons celle-ci <sup>1</sup> :

*« Toute allocation de ressources d'une organisation, ne se concrétisant pas sous la forme d'un bien physique, et destinée à produire ses effets pendant plus d'un cycle d'exploitation ou de production ».*

Elle permet d'orienter l'étude avec trois critères pour distinguer entre les charges d'exploitation et les investissements :

- une volonté d'aller au-delà des dépenses courantes engagées pour une année donnée ;
- un véritable enracinement, qui fixe les éléments ainsi créés, et permet de les considérer comme un capital authentique ;
- la création d'une possibilité effective de multiplication des capacités actuelles de l'appareil de production, grâce à la mise en œuvre des ressources nouvelles dont on s'est doté.

### ***1.2. La mesure de l'investissement immatériel***

Les dépenses d'investissement immatériel sont exprimées dans la comptabilité de l'entreprise en francs, c'est-à-dire dans une unité variable avec le temps. Comme pour les investissements physiques, ce problème peut être considéré comme négligeable si l'on se contente de la mesure d'un flux au cours d'un exercice, étant donné la quasi-stabilité de notre monnaie à l'intérieur d'une telle durée. Il ne le serait plus pour évaluer des « stocks » d'équipement immatériel sur une période longue de plusieurs années, d'autant plus que s'ajouterait alors à la question de la dérive monétaire et de l'utilisation des coûts historiques celle du juste amortissement nécessaire pour compenser la dépréciation de tels investissements.

Il y a aussi des difficultés de mesure spécifiques à la notion d'immatériel. Elles sont de deux ordres : le choix des éléments à retenir et leur mesure.

La Centrale de bilans de la Banque de France a répondu à la première question de manière précise (cf. 3.).

En ce qui concerne la mesure proprement dite des éléments retenus, un problème se pose. Ceux achetés à l'extérieur peuvent être mesurés par le coût des facteurs. Mais ceux provenant d'une création interne ne peuvent être évalués que grâce au recours à une comptabilité analytique suffisamment fiable et précise, qui n'existe pas toujours dans les entreprises.

<sup>1</sup> « Les investissements immatériels » – C. Pourcin et A. Broutin, Banque de France et École supérieure de Commerce de Rouen (mars 1991)

### ***1.3. La distinction entre investissement immatériel et immobilisations incorporelles***

Le premier est un flux que l'on peut évaluer pour un exercice donné, alors que les secondes sont un stock accumulé au cours des années. Une partie seulement de l'investissement immatériel est portée à l'actif du bilan et vient alors grossir les immobilisations incorporelles. Par cette entrée au bilan, il y a recoupement partiel des deux notions. Mais seulement partiel, car les immobilisations incorporelles comprennent d'autres éléments (frais d'établissement) que ceux apportés par les flux successifs d'investissement immatériel.

L'investissement immatériel peut-il être comparé à la variation des immobilisations incorporelles ? Dans la mesure où les types de dépenses retenus pour calculer l'investissement immatériel comprennent des extraits de postes du bilan et des charges, il est difficile de les comparer à des lignes correspondantes d'immobilisations incorporelles (ou à leur variation) qui n'ont pas le même contenu. Un tel rapport aurait peu de signification, à l'exception peut-être du rapprochement entre la ligne « Frais de recherche et développement » du bilan et les dépenses de même nature, tout en sachant que les contenus ne sont pas homogènes, une partie seulement de ces dernières étant portée à l'actif du bilan.

### ***1.4. La distinction entre investissement immatériel et dépenses immatérielles***

L'investissement immatériel est un concept complexe. Son approche par les dépenses immatérielles oblige à la précision puisque ne sont retenues que certaines dépenses bien déterminées. Le choix ainsi effectué peut comporter une part d'arbitraire mais il est indispensable pour parvenir à des résultats chiffrés.

L'approche par les dépenses immatérielles n'est, bien sûr, qu'une évaluation monétaire des coûts de l'investissement immatériel. Si cette dernière peut être considérée comme exacte lorsqu'il y a eu acquisition auprès d'un autre agent économique (achat d'un logiciel, d'un brevet, ou dépense de formation payée à une entreprise extérieure, etc.), elle n'est appréciée qu'approximativement lorsque la création est interne à l'entreprise (développement de logiciel, formation, etc.). Il y a alors évaluation selon les coûts estimés grâce au recours à la comptabilité analytique (cf. 1.2.).

Cette approche par les dépenses immatérielles ne dit évidemment rien sur la valeur que le marché accorderait à l'investissement ainsi réalisé ou sur la création effective d'un bien « immatériel ».

La valeur « à la casse » lors de la disparition de l'entreprise serait probablement bien inférieure.

Quant à sa valeur lors d'un éventuel rachat par une autre entreprise, elle se traduira globalement dans le *goodwill* payé par la société acheteuse, mais le montant de ce dernier est également déterminé par un certain nombre d'autres facteurs.

### ***1.5. Le lien avec l'innovation***

Pour gagner des parts de marché et se développer, les entreprises sont obligées d'offrir mieux que la concurrence. Comme il leur est souvent difficile de le faire par l'utilisation de processus de production connus, elles doivent chercher à innover, ce qui suppose un recours accru à des éléments immatériels pour étayer la créativité. Un rapprochement entre l'importance des dépenses d'investissement immatériel et la volonté d'innovation des firmes serait dès lors une piste intéressante à explorer.

## 2. Les éléments généralement retenus pour l'investissement immatériel

L'investissement immatériel et son traitement économique, comptable ou fiscal ont été analysés dans de nombreuses études (cf. Bibliographie).

Il existe également des investigations statistiques de l'INSEE dans ce domaine, la recherche-développement ayant même fait l'objet d'une véritable méthodologie liée à la mise en place d'un compte satellite de la comptabilité nationale.

Lorsqu'il s'agit de décliner les différentes formes de l'investissement immatériel, les experts sont d'accord sur un minimum de quatre composantes : la recherche et développement, la formation, les logiciels et l'action commerciale.

On trouve chez certains auteurs d'autres concepts comme l'investissement en organisation, en restructuration, en amélioration de la fonction de production, etc. Fort éloignées de ce que les économistes considéraient jusqu'à présent comme des investissements, ces notions, actuellement difficilement quantifiables, ne seront pas retenues dans le cadre de cette étude.

### 2.1. Recherche et développement

Tous les travaux sur l'investissement immatériel parlent des dépenses de recherche, que ce soit celles effectuées au titre de la recherche fondamentale ou de la recherche appliquée.

Selon la méthodologie retenue par l'OCDE, « la recherche et développement représente l'ensemble des travaux entrepris systématiquement dans le but d'accroître la somme de connaissances scientifiques et techniques dont dispose une organisation humaine donnée ainsi que l'utilisation des résultats de ces travaux pour amener au stade de l'exploitation des nouveaux produits, matériaux, dispositifs, systèmes et procédés. Ainsi se trouvent réunis sous cette rubrique trois types d'activité :

– les travaux de recherche fondamentale sont tous ceux qui concourent à l'analyse des propriétés, des structures de phénomènes physiques et naturels, en vue d'organiser en lois générales au moyen de schémas explicatifs et de théories interprétatives les faits dégagés de cette analyse ;

– la recherche appliquée est entreprise, soit pour discerner les applications possibles des résultats d'une recherche fondamentale, soit pour trouver des solutions nouvelles permettant d'atteindre un objectif déterminé choisi à l'avance. Elle implique la prise en compte des connaissances existantes et leur extension dans le but de résoudre des problèmes particuliers ;

– le développement, appelé expérimental, est l'ensemble des travaux systématiques, fondés sur des connaissances obtenues par la recherche ou l'expérience pratique, effectués en vue de la production de matériaux, systèmes ou services nouveaux ou en vue de leur amélioration substantielle ».

La recherche et développement apparaît comme le domaine de l'investissement immatériel le plus exploré grâce, en particulier, aux enquêtes annuelles publiées par le secrétariat d'État à la Recherche et qui sont à la base de l'élaboration pour la comptabilité nationale du compte satellite de la recherche. Il existe également sur ce domaine des statistiques de l'Institut national de la propriété industrielle.

### 2.2. La formation

Les dépenses de formation accompagnent le développement technologique des entreprises en favorisant l'acquisition des qualifications nécessaires à l'utilisation des nouvelles techniques et peuvent, à ce titre, être considérées au moins en partie comme des investissements. Elles ont pour fonction :

– de procurer aux salariés les qualifications nécessaires en fonction de projets d'investissements ultérieurs ;

– de contribuer à l'acquisition de connaissances utiles à l'entreprise et à l'économie dans son ensemble ;

– de développer les compétences individuelles.

Trois points les distinguent des autres catégories de dépenses d'investissement immatériel.

– D'abord, elles sont précédées en amont d'importants investissements consentis par la collectivité nationale au travers du système éducatif. Il est bien évident que l'essentiel des dépenses de formation s'effectue encore en France au moment de la formation initiale des individus. Le volume de celles des entreprises, leur nature et leur rôle doivent être appréciés dans cette perspective.

– Ensuite, contrairement aux autres dépenses immatérielles, elles sont en partie obligatoires : la loi sur la formation professionnelle de 1971 prévoyait, notamment, l'utilisation de 1 % au moins de la masse salariale à des fins de formation, soit à l'intérieur de l'entreprise, soit par versement à un organisme spécialisé.

– Enfin, leur résultante est une qualité attachée à une personne et dont celle-ci peut disposer à sa guise. Sauf dans les rares cas où le salarié a une obligation contractuelle de rester un certain temps au service de sa société en échange de la formation qu'elle lui offre, l'entreprise n'a, dans ce domaine, aucun moyen de s'assurer de la durée des effets de cet investissement (elle pourrait toutefois l'évaluer statistiquement en fonction d'un taux moyen de rotation de son personnel).

Les déclarations fiscales des entreprises assujetties à l'obligation légale de financement de la formation continue constituent une source statistique privilégiée.

Remarquons d'ores et déjà que ces déclarations obligatoires sont fondées sur une définition légale. Elles retiennent donc les salaires des stagiaires, l'intégralité des sommes versées aux organismes mutualistes (bien que leur retour vers les entreprises contributives n'ait rien d'assuré), ainsi que le coût de stages dont la finalité peut être très éloignée de l'activité de l'entreprise.

### **2.3. Les logiciels**

Le développement accéléré des projets et applications informatiques impose un très important effort d'investissement en matériel et en logiciel.

Le logiciel est un bien durable et reproductible mais, contrairement aux biens industriels traditionnels, c'est la phase de conception et de mise au point qui constitue l'essentiel de l'activité de production. En outre, sa spécificité est accentuée par :

– les problèmes liés à son identification précise ;

– la difficulté de se référer au marché, notamment pour les logiciels réalisés par des services internes aux entreprises.

L'une des caractéristiques de l'informatique est l'extrême variété de ses applications et modalités de diffusion dans le système économique et social. Aussi, l'analyse de la dépense informatique se heurte-t-elle à nombre de difficultés, tant méthodologiques que pratiques.

Le domaine des services en informatique est couvert par plusieurs grandes enquêtes qui permettent de recenser les offreurs de logiciels, comme l'enquête annuelle de branche du SESSI (service des Statistiques industrielles du ministère de l'Industrie) et l'enquête annuelle d'entreprises sur le champ des activités de services de l'INSEE.

Les acquisitions de logiciels des agents économiques peuvent être appréhendées grâce à la connaissance de l'offre, mais les productions internes aux entreprises sont mal connues, alors qu'elles représentent une part importante de la création de logiciels.

#### **2.4. L'action commerciale**

Cette rubrique recouvre l'ensemble des dépenses permettant à l'entreprise de renforcer son potentiel commercial : étude de marché, anticipation des besoins, actions de communication, implantation commerciale, mise en place et entretien d'une logistique des ventes.

Toutefois, cette rubrique est hétérogène dans son contenu : y voisinent des dépenses qui relèvent davantage des charges qu'une entreprise se doit d'assumer en position de concurrence (par exemple, l'existence d'un service commercial), et des dépenses qui sont de réels investissements porteurs de développement.

Aussi le plus généralement, considère-t-on comme dépense d'investissement :

- les études de marché ;
- la promotion ;
- les campagnes publicitaires (et non les dépenses courantes publicitaires) ;
- les implantations commerciales.

Pour d'autres éléments, il est plus difficile de trancher. Ainsi, une entreprise qui décide de développer de façon substantielle sa force de vente pour maintenir sa part de marché effectue-t-elle ou non un investissement ? Cet exemple montre la difficulté de tracer une frontière stricte entre charge courante et investissement.

Cette rubrique, qui regroupe les dépenses engagées pour des études de marché, pour des campagnes publicitaires, pour le développement d'implantations commerciales, etc., est la plus mal connue. Plusieurs enquêtes systématiques (dont l'enquête annuelle de l'Institut de recherches et d'études publicitaires qui donne le chiffre d'affaires du secteur de la publicité et de la promotion) permettent de cerner certains types de ces dépenses, mais le partage entre charges courantes et véritable investissement relève généralement de solutions empiriques plutôt que d'une démarche très précise.

#### **2.5. Évolution du traitement comptable de ces dépenses**

La comptabilité générale fait l'objet depuis de nombreuses années de recommandations à l'échelle nationale et même mondiale pour essayer de faire de cet instrument un système d'information comparable d'une entreprise à l'autre et d'un pays à l'autre. Toutefois, cette normalisation n'a pas dégagé de règles applicables à l'ensemble des dépenses susceptibles d'être admises comme investissement. En matière d'investissement immatériel, la difficulté à exprimer un schéma cohérent est accrue par l'hétérogénéité des éléments composant ce concept.

L'utilisation des comptes de charges à répartir ouvre une voie à l'enregistrement de certaines dépenses d'investissement immatériel. Ces comptes reprennent des charges ayant une influence sensible sur le résultat de l'exercice et appelées à procurer des conséquences bénéfiques et durables sur les résultats des exercices suivants. La définition des charges correspond au caractère de l'investissement immatériel. Cependant, il ne leur est pas reconnu la qualité d'actif concourant à enrichir le patrimoine de l'entreprise mais seulement le caractère de charges à rattacher aux exercices suivants.

## 2.6. La comptabilisation selon le plan comptable général de 1982

Sans rappeler chaque enregistrement, il est possible de dégager les grandes lignes ou les principes de cette comptabilisation.

– Pour les frais de recherche et développement, la règle générale est de passer les dépenses en charges de l'exercice afin de respecter les principes de prudence qu'impose le caractère aléatoire de ce type d'activité. Néanmoins, certains frais peuvent être inscrits à l'actif du bilan. Il s'agit des frais de recherche appliquée et de développement si les projets correspondants sont nettement individualisés et s'ils ont de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

– Pour les dépenses de formation et celles de publicité, le principe presque général est de les considérer comme des charges. Elles ne peuvent donc pas être portées à l'actif du bilan, sauf exceptionnellement dans le cadre de charges à répartir sur plusieurs exercices.

– Enfin, pour les logiciels, la situation est plus complexe. L'inscription à l'actif du bilan dépend essentiellement de l'avancement des travaux. Les dépenses engagées dans la phase d'analyse et dans la phase de production peuvent seules être activées, sauf exception.

## 3. Les choix faits par la Centrale de bilans de la Banque de France pour approcher l'investissement immatériel

### 3.1. Des renseignements complémentaires

Devant l'insuffisance des renseignements fiscaux, la Centrale de bilans a demandé des indications supplémentaires aux entreprises adhérentes pour évaluer plus justement quatre grandes catégories de *dépenses immatérielles*, afin d'approcher l'importance de l'*investissement immatériel*. La distinction entre ces deux notions a été précisée antérieurement.

La démarche est d'essayer de prendre en compte les dépenses d'investissement immatériel passées en charges de l'exercice. Pour cela, les entreprises adhérentes isolent les éléments des comptes de charges ayant un impact allant au-delà de la durée de l'exercice.

Deux points sont à noter :

- il s'agit de flux (fractions de charges de l'exercice) ;
- il s'agit d'éléments déterminés par l'entreprise elle-même. Cette démarche lui laisse une marge d'appréciation dans le choix des charges retenues, mais qui mieux que l'entreprise est à même de savoir ce qu'elle peut considérer comme une dépense dans un but d'investissement ?

### 3.2. Les catégories de dépenses retenues pour l'analyse par la Centrale de bilans

Les questionnaires distinguent quatre catégories de dépenses immatérielles destinées à développer la capacité de production (par opposition aux charges courantes d'exploitation).

– Les frais de recherche et développement sont calculés en additionnant les dépenses portées au bilan (corrigées des apports reçus du fait d'opérations de croissance externe) et celles qui restent comptabilisées en charges. Ils constituent un poste de nature homogène qui comprend des dépenses assez précisément repérées grâce à la classification applicable en ce domaine (cf. 2.1.).

– En ce qui concerne les dépenses de formation, de même que dans la rubrique précédente, il y a addition des quelques dépenses portées au bilan (corrigées également des opérations d'apport) et de frais passés en charges. Le montant de ce poste est plus incertain, car il ne reprend pas toutes les dépenses de formation : la démarche retenue est de faire confiance aux entreprises pour déterminer



celles « découlant d'opérations significatives de formation ». Seules ces dernières sont considérées comme un véritable investissement.

– En ce qui concerne les brevets, licences, marques, logiciels, fonds de commerce, cette composante ne reprend que des dépenses portées au bilan, isolées grâce aux renseignements complémentaires fournis à la Centrale de bilans et corrigées des opérations d'apports.

– Les dépenses liées à une action commerciale comprennent deux types de dépenses portées au bilan, les frais de prospection et les frais de pré-exploitation, que l'on corrige des opérations d'apports reçus et auxquels on ajoute les dépenses d'effort commercial passées en charges (publicité, communication, mercatique, développement des réseaux commerciaux). Elles sont représentatives de l'effort commercial qui précède et accompagne le développement d'une entreprise.

Les quatre rubriques sont calculées selon le tableau suivant, puis totalisées pour parvenir au montant d'ensemble des dépenses immatérielles.

Frais de recherche et développement	+	Frais de recherche et développement au bilan
	-	Opérations d'apports reçus
	+	Frais de recherche et développement en charges
Dépenses de formation	+	Dépenses de formation au bilan
	-	Opérations d'apports reçus
	+	Dépenses de formation en charges
Brevets, licences, marques, logiciels, fonds de commerce	+	Brevets, licences, marques, logiciels ... au bilan
	+	Fonds de commerce
	-	Opérations d'apports reçus
Dépenses liées à une action commerciale	+	Frais de prospection au bilan
	-	Opérations d'apports reçus
	+	Frais de pré-exploitation au bilan
	-	Opérations d'apports reçus
	+	Effort commercial en charges
Dépenses immatérielles	+	Frais de recherche et développement
	+	Dépenses de formation
	+	Brevets, licences, marques ...
	+	Dépenses liées à une action commerciale

Pour chaque ligne, le calcul tient compte des dépenses portées à l'actif du bilan et de celles qui sont passées en charges de l'exercice mais considérées par l'entreprise comme des dépenses d'investissement. Il est à noter que cette méthode fait apparaître en déduction des augmentations des postes d'actifs les apports reçus dans les postes correspondants lors des opérations de fusion-acquisition, puisque, dans cette démarche, ces apports sont la conséquence d'un investissement financier et d'une évolution stratégique de l'entreprise, mais non le résultat d'un investissement immatériel de cette même entreprise. Il s'agit bien à chaque fois de *flux de l'exercice, en particulier de variations pour les postes retenus au bilan et non de leur montant total*.

### 3.3. Champ de l'étude

La présente étude a été réalisée à partir de la population des entreprises adhérant à la Centrale de bilans de la Banque de France. Le champ retenu, analogue à celui qui sert pour l'étude annuelle sur la situation du système productif, recouvre l'industrie hors production d'énergie. Il correspond aux niveaux EB à EF de la nomenclature économique de synthèse de l'INSEE. N'ont été conservées que les

entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, dont la durée de l'exercice est de douze mois et qui sont centralisées au cours de la période sous revue. Les résultats portent sur les années civiles 1991 à 1994, c'est-à-dire sur les entreprises dont le bilan a été arrêté entre le 1<sup>er</sup> janvier 1991 et le 31 décembre 1994.

Il a été constitué trois échantillons constants sur deux ans (1991-1992, 1992-1993, 1993-1994), afin d'obtenir un nombre de données plus important et d'améliorer l'image du comportement des firmes.

Pour apprécier la représentativité de ces échantillons, deux critères traditionnels ont été retenus : le nombre d'entreprises et les effectifs. La comparaison est faite avec les chiffres de 1994 (échantillon cylindré 1993-1994), par rapport aux derniers résultats exhaustifs disponibles de l'INSEE (BIC 1992).

La représentativité en nombre apparaît forte pour les grandes entreprises par rapport à l'exhaustif INSEE. Elle est plus faible pour les PME, déjà quelque peu sous-représentées dans les adhérents de la Centrale de bilans de la Banque de France.

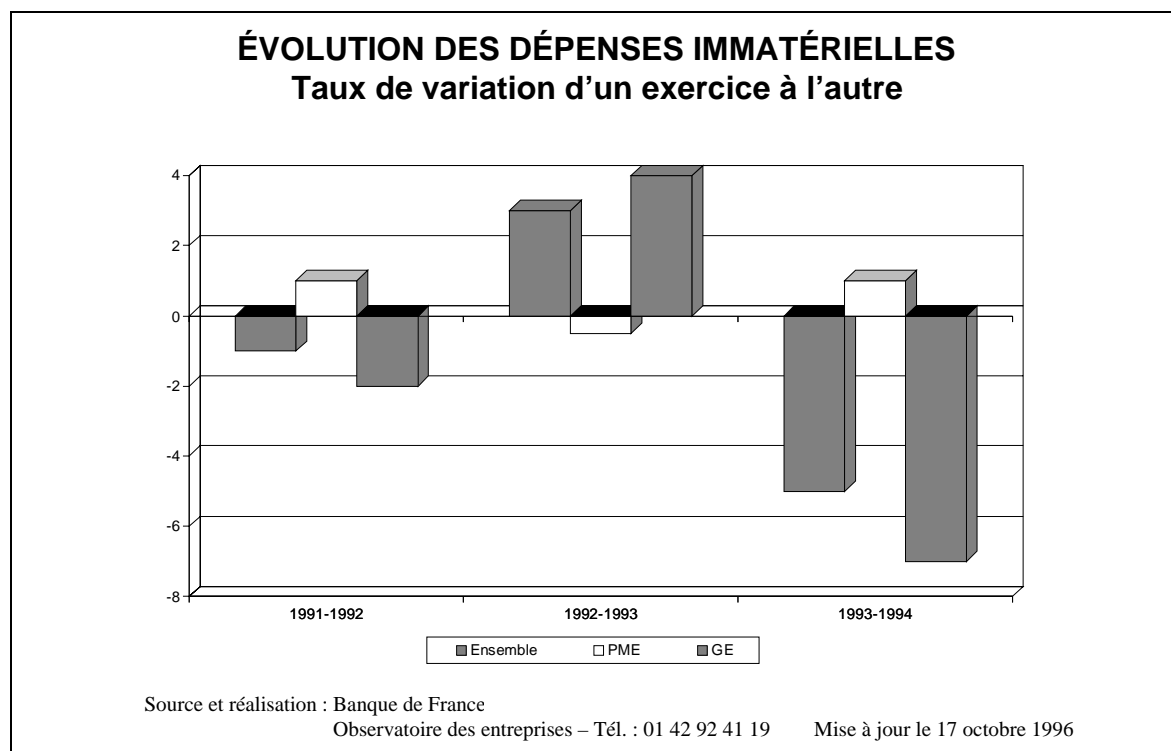
Par rapport au critère des effectifs, souvent utilisé, la représentativité (57 %) est nettement plus satisfaisante, y compris dans les PME, la Centrale de bilans ayant souvent les plus importantes.

Les calculs sont généralement effectués en ratios moyens dans une optique macro-économique. La distinction par taille tempère l'influence des grandes entreprises.

Sauf spécification contraire, est considérée comme grande entreprise celle dont l'effectif est supérieur ou égal à 500 salariés et comme PME celle dont l'effectif est inférieur à 500 salariés.

### 3.4. L'évolution des dépenses immatérielles

Ces nouvelles informations sont disponibles depuis les bilans de 1991. Il est donc devenu possible de publier une estimation d'évolution.

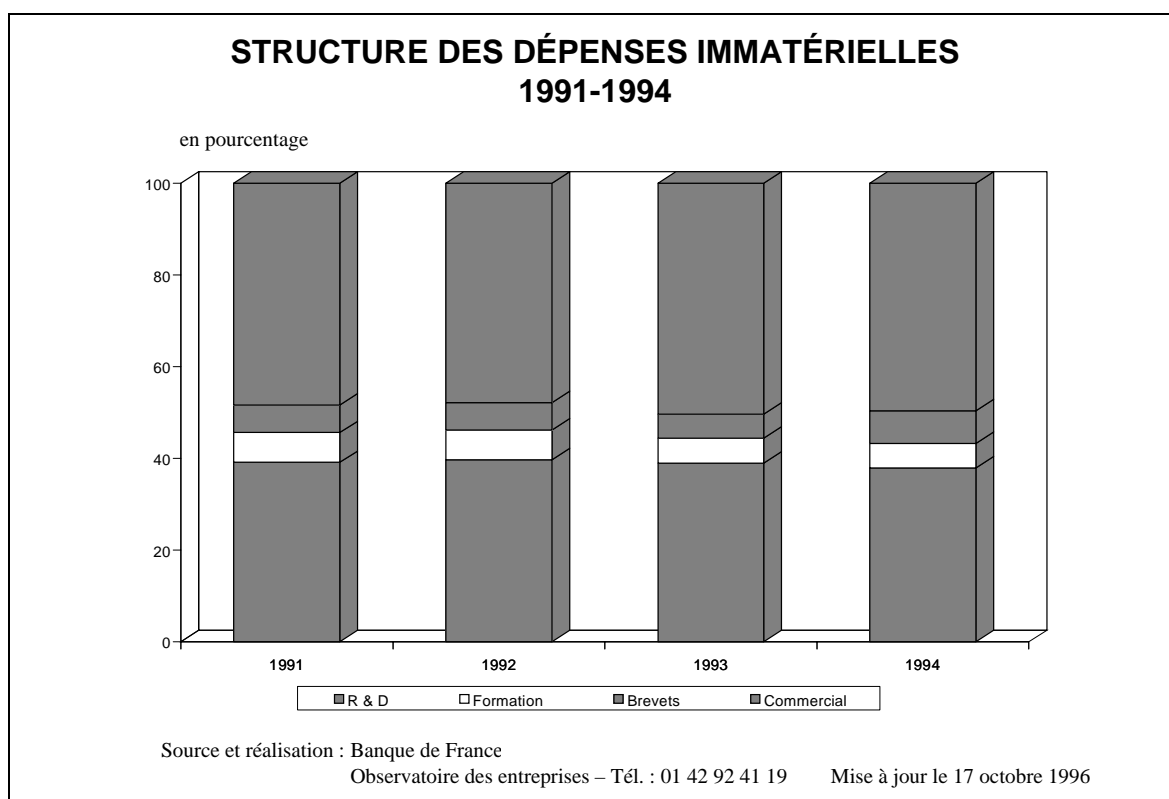


S'il est encore trop tôt, en l'absence de séries longues, pour déterminer les raisons de ces évolutions, il est toutefois remarquable que :

- le mouvement est d'amplitude plus marquée dans les grandes entreprises ;
- contrairement aux PME, les dépenses y ont encore progressé en 1993, année de récession conjoncturelle, alors qu'elles ont plongé en 1994, ce qui laisse supposer une certaine inertie des budgets concernés dans les entreprises.

### 3.5. La structure des dépenses immatérielles

Il est intéressant d'avoir une idée de l'importance de chacune des composantes pour la période sous revue.



La structure des dépenses immatérielles enregistrées est relativement stable pour l'ensemble de l'industrie avec deux rubriques qui apparaissent comme nettement plus importantes : les frais de recherche et développement et les dépenses d'action commerciale.

L'examen selon la taille des entreprises fait ressortir que sur la période 1991-1994, la structure des dépenses évolue peu dans les PME comme dans les grandes entreprises. Ces dernières ont une plus forte proportion de dépenses de recherche et développement, presque égale à celle des dépenses d'action commerciale. Les PME privilégient au contraire ces dernières, car elles sont sans doute plus sensibles à la demande immédiate, tout en consacrant un quart environ de leurs dépenses immatérielles à la recherche-développement.

L'importance relative des deux autres composantes (dépenses de formation et brevets, logiciels, etc.) semble faible, mais ceci peut s'expliquer par deux types de raisons :

– une sous-évaluation par les entreprises lors de la collecte de l'information du fait des difficultés rencontrées par ceux qui répondent pour trouver les informations comptables nécessaires pour ces rubriques ;

– une sous-évaluation liée à la non-perception de ce genre de dépenses comme des investissements. Il est ainsi probable que la plupart des actions de formation sont considérées dans les entreprises pour leur utilité à court terme et non comme des investissements sur le long terme car elles sont liées à des personnes qui peuvent partir.

De même, il y a probablement une mauvaise évaluation par les sociétés des dépenses engagées pour la création interne de logiciels.

L'analyse par branche de la nomenclature économique de synthèse fait ressortir une forte divergence sectorielle. Dans les industries agro-alimentaires, il y a prépondérance écrasante des dépenses d'action commerciale, notamment de publicité, alors que l'effort de recherche apparaît relativement faible. De même, sans surprise, la part de l'action commerciale est importante dans les industries de biens de consommation.

À l'inverse, la part des dépenses de recherche et développement est sensiblement plus forte dans les industries de biens d'équipement, alors que ces dernières ne consacrent qu'une faible proportion de leurs dépenses immatérielles à leur action commerciale, qui est sans doute par la nature même de leur activité plus tournée vers d'autres entreprises que vers le grand public.

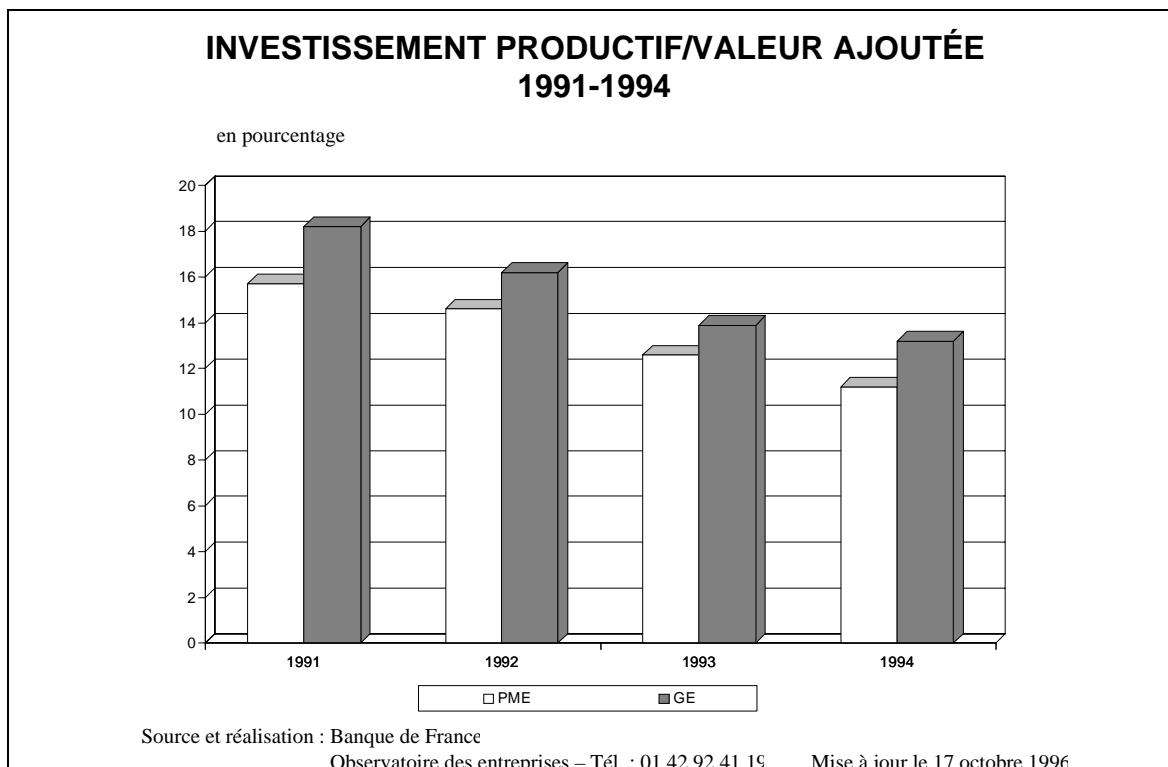
### 3.6. La répartition des dépenses immatérielles

Cet effort d'investissement immatériel est assez inégalement réparti : il est surtout le fait d'une minorité d'entreprises, comme le montre la distribution sur les échantillons de la Centrale de bilans de la Banque du taux d'investissement immatériel (dépenses immatérielles/valeur ajoutée).

<b>TAUX D'INVESTISSEMENT IMMATÉRIEL (en distribution)</b>					
Années	1 <sup>er</sup> quartile	Médiane	3 <sup>e</sup> quartile	90 %	95 %
1993 .....	0	0,27	2,09	6,99	13,0
1994 .....	0	0,27	1,96	6,81	13,1
Source et réalisation : Banque de France Observatoire des entreprises – Tél. : 01 42 92 41 15					
Mise à jour le 7 mars 1997					

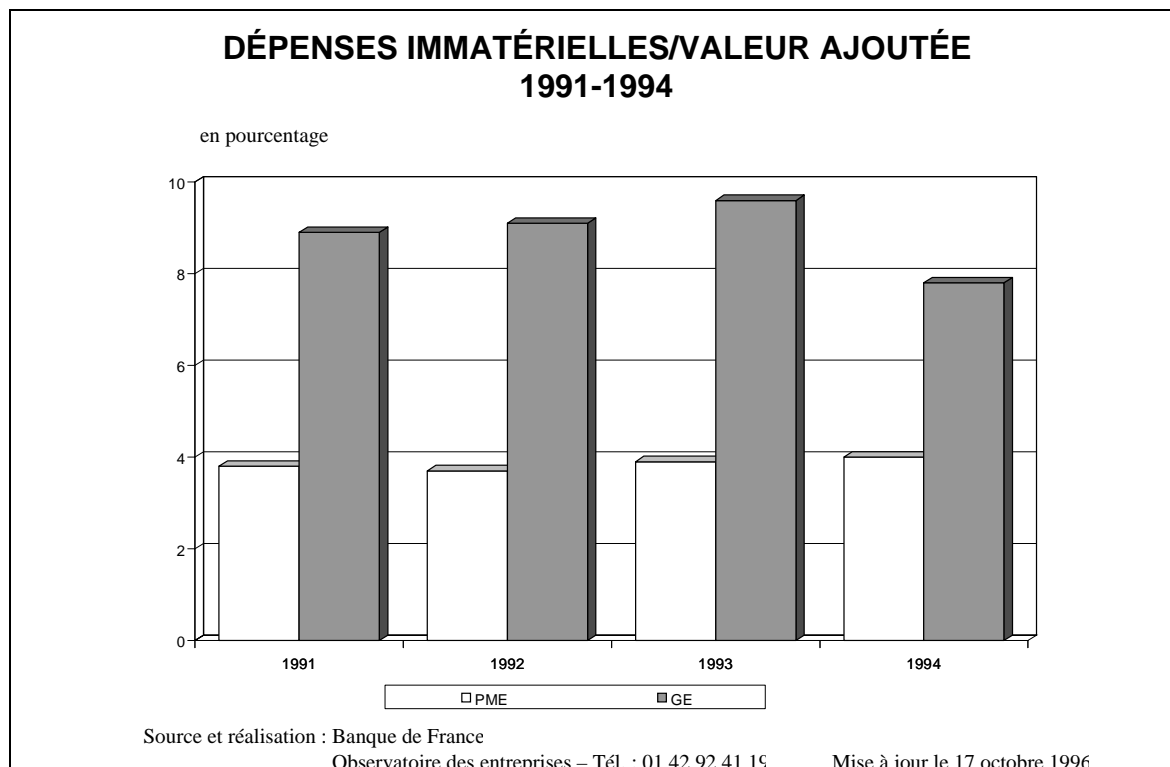
## 4. Une évaluation du poids économique de l'investissement immatériel

Pour donner une idée de leur place dans les entreprises, les dépenses immatérielles doivent être rapportées à des grandeurs significatives. Dans une première approche, deux ont été retenues, l'investissement productif au sens de la Centrale de bilans (après retraitement du crédit-bail), et la valeur ajoutée.



L'importance économique de l'investissement immatériel <sup>1</sup> (approché par le montant des dépenses immatérielles) peut ainsi être aisément perçue par une comparaison des poids respectifs de l'investissement productif sur plusieurs années (de l'ordre de 12 % à 16 % de la valeur ajoutée) et des dépenses immatérielles (environ 6 %).

<sup>1</sup> Sa place peut aussi être évaluée par le pourcentage du chiffre d'affaires consacré par les sociétés aux dépenses de recherche et développement, de mercatique et de publicité, dans les quelque 4 000 firmes de l'industrie enquêtées pour Sésame.



La comparaison sur la période 1991-1994 des deux graphiques fait ressortir plusieurs éléments :

- si le taux d'investissement productif (investissement productif/valeur ajoutée) est, comme le taux d'investissement immatériel (dépenses immatérielles/valeur ajoutée), systématiquement plus fort dans les grandes sociétés, l'écart est encore plus net pour l'investissement immatériel ;

- alors que le taux d'investissement productif diminue régulièrement, tant dans les PME que dans les grandes firmes, le taux d'investissement immatériel est resté stable dans les PME, peut-être du fait de l'importance relative chez elles des dépenses liées à une action commerciale indispensable. Dans les grandes sociétés, il tend plutôt à s'accroître, sauf en 1994, en contrecoup de la récession conjoncturelle antérieure.

La faiblesse de l'investissement constatée en France depuis quelques années dans l'industrie serait donc, peut-être, à relativiser. Globalement, les entreprises consacrent une part importante de leur valeur ajoutée à l'investissement immatériel, ce qui reflète une bonne perception de leur part des transformations structurelles des facteurs de compétitivité vers des éléments plus immatériels. Mais il faut nuancer l'impact de ce complément d'investissement qui est essentiellement réalisé par une minorité d'entreprises, même si leur nombre est probablement sous-estimé du fait des problèmes liés à la collecte de l'information.

Il serait aussi souhaitable d'accompagner cette prise de conscience d'une amélioration et d'un développement des procédures de financement spécifiques à ce type d'investissement. Trop souvent, l'absence de garanties matérielles et de création d'un actif tangible conduit les prêteurs à les ignorer, d'autant que, pour eux, leur évaluation est particulièrement délicate <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cf. « Évaluation des performances des entreprises industrielles » – B. Paraque, D. Rivaud-Danset et R. Salais, parue dans le *Bulletin de la Banque de France* n° 39 (mars 1997)

## BIBLIOGRAPHIE

### *Documents sur l'investissement immatériel*

#### **Notes de la Banque de France**

Broutin A. et Pourcin C. : « Les investissements immatériels – Analyse des données internationales et nationales – Examen des pratiques régionales (Haute-Normandie) », Banque de France Rouen et École supérieure de commerce de Rouen, mars 1991.

Cohen-Scali J. : « La notion d'investissement immatériel », Soirées d'information de la Banque de France de Grenoble, 21 novembre 1991.

#### **Autres documents**

Bernheim Y. : « Frais de recherche et développement : la difficulté de l'harmonisation comptable internationale », *Les Échos*, 26 juin 1996.

Bouchet H. : « Les leviers immatériels de l'activité économique », Rapport du Conseil économique et social (CES), mai 1994.

Bouchet H. : « Investissement intellectuel : facteur de modernisation de l'industrie française », *Journal officiel, Avis et rapports du CES*, 26 juillet 1989.

Burcklen J.-P. : « Évolution de la nature de l'investissement, évolution en France depuis 1973 », Intervention du Crédit national à la 10<sup>e</sup> journée des Centrales de bilans, 20-21 juin 1985.

CNIS : « La prise en compte des investissements immatériels », Rapport du groupe de travail, avril 1987.

Cueno P. : « L'impact de la recherche et développement sur la productivité industrielle », *Économie et Statistique*, n° 164, mars 1984.

Échanges : « Dossier sur l'investissement immatériel », Supplément à la revue *Échanges*, n° 119, janvier 1996.

Kerviller I. de et Obert J.-Y. : « Comptabilisation des marques développées de manière interne », *Banque*, n° 530, septembre 1992.

Marion A. : « La valorisation directe de l'actif immatériel », *Banque*, n° 503, mars 1990.

Martory B. et Pierret C. : *La gestion de l'immatériel*, Éditions Nathan, 1996.

Ochs P. : « Mieux mesurer l'investissement immatériel », *Banque*, n° 570, mai 1996.

Ochs P. : « L'investissement immatériel et la commercialisation, analyse du cas français », Thèse de doctorat, Université Paris II, 6 février 1995.

Ochs P. : « Enquêtes sur la recherche et le développement expérimental – manuel de Frascati », 1980.

Tézenas du Montcel H. : « L'avenir appartient à l'immatériel dans l'entreprise », *Revue française de gestion*, n° 100, septembre-octobre 1994.